

Situation des Cervidés en 2023



Progression maintenue dans la plupart des secteurs

La gestion des populations de cerfs est une préoccupation majeure des élus de la Fédération des Chasseurs. Cette espèce fait l'objet d'un suivi particulier depuis très longtemps.

La procédure s'adapte à l'extension de la zone de présence de l'espèce et à l'évolution des techniques et protocoles de suivi.

Objectif et méthode :

L'objectif est d'obtenir des éléments représentatifs des tendances d'évolution de l'espèce Cerf sur tout le département.

Nous utilisons pour cela la méthode de l'Indice Kilométrique (**IK**) nommé aussi l'Indice Nocturne d'Abondance (**INA**), qui traduit le nombre d'observations au prorata des kms parcourus.

5 itinéraires référents sont répartis dans la « zone à cerfs » du département.

Ces trajets sont réalisés de nuit à l'aide de véhicules équipés de projecteurs. Chaque circuit est parcouru 4 fois espacées d'une semaine, durant tout le mois d'août.

En complément de cette méthode, nous utilisons les observations de cervidés effectuées dans le cadre du suivi d'autres espèces. Ces informations nous aident à mesurer l'étendue de la colonisation.

L'utilité du recensement n'est plus à démontrer, il permet d'appréhender les évolutions de populations et d'adapter le développement en cohérence avec l'équilibre environnemental et le potentiel d'actions des chasseurs.

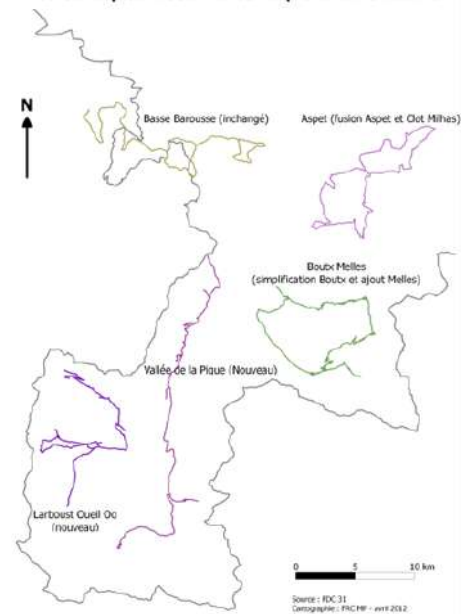
Évolution du Plan de chasse départemental :

Le plan de chasse en Haute-Garonne est établi en s'appuyant sur les résultats des comptages nocturnes, dont les détails sont présentés en pages suivantes.

Après plusieurs années de prélèvements entre 1200 et 1500 animaux, la population semblait stabilisée. Mais à partir de 2017, une nouvelle progression des populations explique l'augmentation des attributions.

Depuis 2018, la FDC31 a donné les moyens aux détenteurs de droit de

Nouveau dispositif de suivi du Cerf élaphe en Haute-Garonne

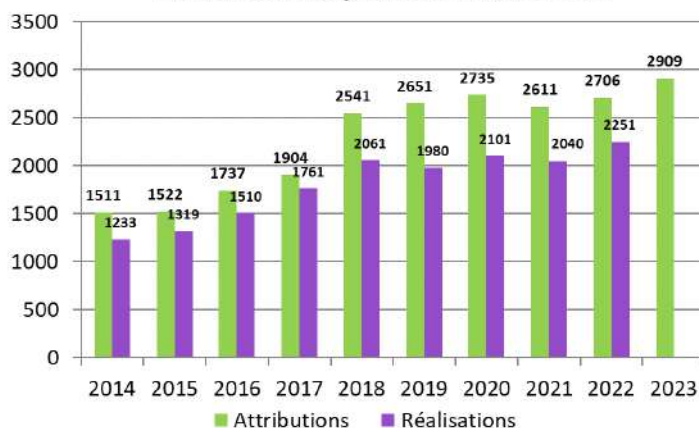


chasse de stopper cette progression en proposant un dispositif innovant de « bracelets subventionnés ». Très séduisant ce procédé a augmenté les attributions de 30% à 40%, toutefois les réalisations, avec 19% de croissance, n'ont pas été corrélées à cette progression.

Cet écart s'explique par le fait que sur les nouvelles zones de colonisation, où la présence est occasionnelle, les bracelets subventionnés ont été demandés mais les détenteurs éprouvent des difficultés à réaliser les prélèvements. Sur ces zones, seulement 5% du plan de chasse a été réalisé.

Pour les secteurs où les cervidés sont présents depuis de nombreuses années, une nouvelle méthode d'attribution a été mise en place depuis la saison dernière. Elle consiste à répartir équitablement les prélèvements entre les mâles et les femelles afin d'enrayer la progression.

Evolution du plan de chasse Cerf





Un nouveau dispositif qui doit faire ses preuves pour enrayer la progression des cerfs

L'espèce Cerf connaît une progression significative dans notre département et la colonisation des territoires se poursuit au nord.

Les nouveaux secteurs colonisés accentuent les risques de collisions et de dégâts agricoles par la présence de cette espèce.

Afin de maîtriser ces aléas, le service suivi de la faune sauvage et plan de chasse a étudié un nouveau dispositif d'attribution censé atteindre l'objectif affiché.

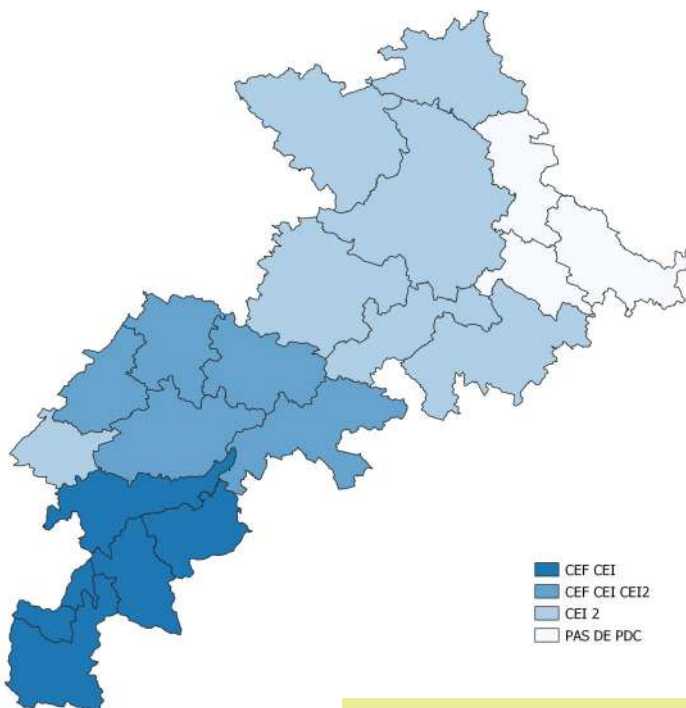
Suite au constat que la « gratuité » des bracelets n'a pas eu l'influence attendue, une étude a été menée sur la répartition des catégories de sexe et âge de cette espèce.

Ainsi depuis la saison 2022-23, la décision a été prise d'attribuer un plan de chasse composé de 50% de biches et de 50% de bracelets indifférenciés.

Pour les territoires en voie de colonisation, ils bénéficient toujours de l'attribution de bracelets indifférenciés dont le paiement n'est demandé que si l'animal est prélevé.

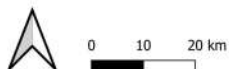


RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES ATTRIBUTIONS CERVIDÉS SAISON 2023/2024



■ CEF CEI
■ CEF CEI CEI2
■ CEI 2
□ PAS DE PDC

Carte des attributions de plan de chasse cervidés



source FDC 31 service faune sauvage

Cette procédure permet la réalisation de prélèvements dans des secteurs où il n'aurait pas été demandé de plan de chasse.

Les faibles réalisations dans ces territoires en voie de colonisation, sont liées à plusieurs facteurs : la découverte de ce type de gibier dans ces territoires, l'organisation de la chasse qui en découle, ou encore la présence de l'espèce en densité faible qui circule sur de vastes territoires.



La répartition géographique des deux modes d'attribution est matérialisée sur la carte ci-contre.

En bleu foncé les attributaires bénéficient d'une attribution composée de 50% de biches (CEF) et de 50% de d'indifférenciés (CEI). Ces bracelets permettent le prélèvement de cerf, biche ou faon.

Mis en place l'an dernier, cette nouvelle mesure a donné quelques signes d'efficacité : le pourcentage global de réalisation est passé de 78 % à 83 %.

Sur les territoires de couleur bleu le plus clair, sont attribués des bracelets CEI2 qui ne sont payés que s'ils sont utilisés.

En blanc, les territoires ne voient pas encore de cervidés !



Les résultats par circuit

Les **comptages nocturnes** aident à définir les tendances par secteur et permettent de proposer les plans de chasse.

Pour la cinquième année consécutive, tous les circuits ont été parcourus pour mesurer l'efficacité du plan de chasse. Quatre passages sur le même circuit permettent d'obtenir des résultats probants.

Voici le détail annuel pour chacun d'eux.



© R. Mongeot

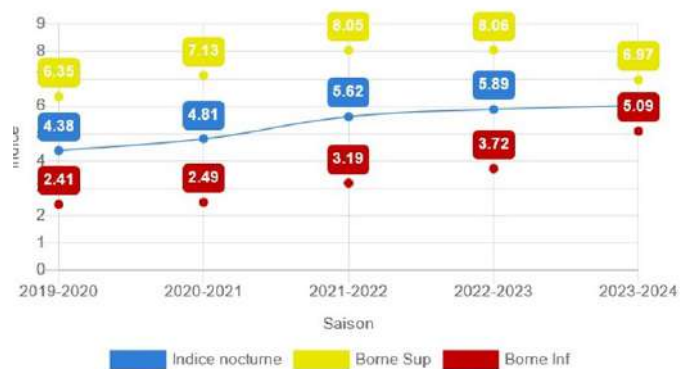
« L'intervalle de confiance est déterminé par l'exploitation statistique du résultat des quatre passages sur chaque circuit, il traduit l'amplitude des observations ».

Secteur Boutx/Melles :

Après le pic de 2017, la forte augmentation du plan de chasse ainsi qu'un bon taux de réalisation ont enrayé la progression.

Les valeurs de l'IK se maintiennent en 2019 et 2020. Les résultats des comptage des 3 dernières années témoignent d'une reprise sensible sans que l'amplitude de l'intervalle de confiance ne permette de le valider.

La dernière valeur de l'IK est proche de 5 observations au km parcouru.



Larboust/Oueil/Oô:

Sur ce circuit, la densité d'observation est également très haute avec une valeur moyenne de l'ordre de 5 à 6 sur les dernières années.

Cette année l'IK se maintien en haut de sa fourchette à près de 7 animaux observés par km.

En dessous, dans la **Vallée de la Pique**, après plusieurs années de stabilisation entre 3 et 4 cerfs au km, l'indice nocturne est monté à près de 5 en 2017. Depuis, il se stabilise entre 4 et 5 animaux vus au km. Sur ce secteur aussi, la bonne gestion de l'espèce permet un maintien des effectifs à un niveau raisonnable.

Ce secteur ainsi que Larboust-Oueil, de par leur position géographique proche du département des Hautes-Pyrénées, nous amène à une gestion concertée avec l'appui de la FRC Occitanie.



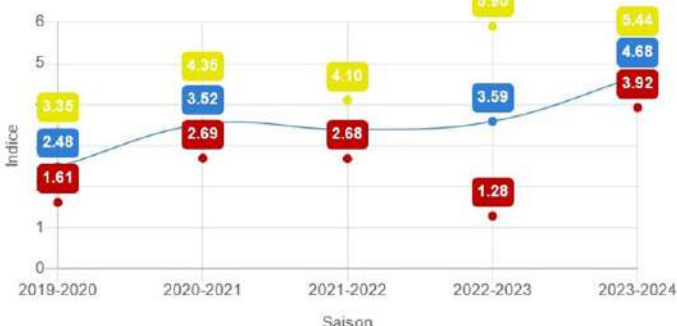


Les résultats par circuit



Basse Barousse :

La concertation entre la FDC 65 et la FDC 31, se concrétise par la mise en place d'un circuit interdépartemental qui relie le Comminges à la Barousse en passant par St Bertrand de Comminges. Sur ce secteur, au fil des années, la structure de la population s'est modifiée. Les groupes de mâles observés dans les années 2000, sont remplacés par des hardes de biches et faons. L'IK a dépassé la valeur de 2 après une longue période dans l'intervalle de 1 à 2. Cette année ce circuit, commun avec la FDC65, a pu être prospecté avec 2 répétitions. Les chiffres observés confirme la tendance des années précédentes.



Aspet/Le Clot :

Au pied du Cagire, après une diminution jusqu'en 2014, le graphe nous indique une constante augmentation et une forte reprise cette année avec un IK compris entre 3 et 5. Cette zone est sous étroite surveillance du fait de l'impact de cette espèce sur les cultures. Déjà de nombreux recours gracieux sont demandés pour palier à cette surpopulation et limiter les dégâts.



"Le cerf porte ses bois comme le blason de son domaine." S. Tesson

Conclusion

Les résultats des comptages de 2023 confirment les tendances observées depuis quelques saisons. La Fédération maintiendra probablement une attribution avec un sex-ratio en défaveur des biches pendant encore quelques saisons, afin d'impacter significativement le « cœur » de la population et essayer de limiter son expansion géographique déjà bien avancée.

Aussi pour répondre à l'augmentation des dégâts de cervidés en zone de plaine et de piémont, les mesures mises en place progressivement depuis 2 saisons se verront étendues aux unités de gestion sur lesquelles il n'y a pas encore d'attributions systématique. Cela répondra aussi à la recrudescence des recours gracieux formulés en cours de saison de chasse.



C. Cabal

Perspectives :

1-L'augmentation des effectifs des populations de cerfs dans les zones cultivées, amène chasseurs et agriculteurs à demander une ouverture anticipée de cette espèce. La Fédération a relayé cette requête au niveau national pour permettre des prélèvements en période estivale en vue de limiter les dégâts agricoles, mais n'a pas trouvé d'écho à ce jour.
2-Le maintien, voire l'augmentation des populations que traduisent les résultats des comptages nocturnes, nous ont incité à appliquer cette saison une attribution conséquente de biches pour maîtriser la population de cervidés.

Toutes ces observations sont une source importante d'informations au service de tous, qui demande un investissement humain notable (par les chasseurs et les partenaires). Le financement est assuré par les chasseurs du département avec l'appui de OFB via l'écocontribution.



Projet Cyn'Obs

Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

23 chemin de Laveran
CS 90002
31390 CARBONNE

Ces suivis sont co-financés dans le cadre de l'éco-contribution

